

Corrigé bac philosophie 2022 centres étrangers, groupe 1

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat général, philosophie, session 2022 centres étrangers, groupe 1. Les trois sujets au choix sont traités séparément ; un candidat ne devait en traiter qu'un.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 : Le bonheur nous échappe-t-il inévitablement ?

Problème et réponse

Le bonheur semble être un état satisfaisant de l'existence, plus durable qu'un plaisir. Or nos désirs changent et les circonstances nous échappent. Faut-il en conclure qu'aucune vie heureuse n'est possible, ou seulement qu'elle ne peut être garantie ?

Développement possible

Le bonheur échappe d'abord à celui qui le confond avec la satisfaction de tous ses désirs. Obtenir un objet fait parfois naître une nouvelle attente. À cette mobilité s'ajoutent les événements que nous ne maîtrisons pas : perte, maladie, rupture. Concevoir le bonheur comme une possession complète et irréversible le rend presque inaccessible.

Toutefois, l'absence de garantie n'est pas une impossibilité. On peut distinguer les désirs essentiels des attentes fabriquées, apprécier une relation présente et trouver une satisfaction dans une activité. Un plaisir passager ne suffit pas à définir une vie heureuse, mais la fragilité d'un bien ne lui retire pas toute valeur.

Il reste à penser un bonheur qui n'exige pas la maîtrise totale du monde. Il peut dépendre à la fois d'une manière de juger et de conditions concrètes : sécurité, liens, possibilités d'agir. Faire porter toute la responsabilité sur l'individu reviendrait à ignorer la misère ou l'oppression. Le bonheur est une possibilité à cultiver et à soutenir, non une performance obligatoire.

Conclusion

Le bonheur nous échappe inévitablement s'il signifie une satisfaction parfaite garantie pour toujours. Il ne nous échappe pas nécessairement s'il désigne une manière vivable et appréciable d'habiter une existence finie. Renoncer à la perfection peut en ouvrir la possibilité.

Sujet 2 : N'y a-t-il de foi que religieuse ?

Problème

La foi associe confiance et engagement envers ce qui n'est pas entièrement garanti. La religion en constitue une forme importante, mais la confiance dans une personne ou dans un projet relève-t-elle du même rapport ? Il faut éviter de nommer foi toute opinion insuffisamment prouvée.

Développement possible

La foi religieuse se distingue par son objet et ses pratiques : une relation au divin, des récits, des rites ou une communauté. Elle n'est pas seulement une hypothèse sur un fait ; elle peut orienter une existence entière. Ce caractère explique le lien ordinaire entre foi et religion.

Cependant, une confiance engagée existe aussi hors de la religion. Accorder sa foi à une promesse implique d'agir sans disposer d'une certitude absolue sur l'avenir. Une action politique ou éducative peut également supposer la confiance dans une possibilité encore irréalisée. Cette foi ne porte pas nécessairement sur une puissance surnaturelle.

La distinction décisive concerne alors les régimes de justification. La confiance en autrui peut tenir compte de ses actes et rester révisable. La connaissance scientifique demande des contrôles publics ; elle ne devient pas une foi simplement parce qu'elle comporte des incertitudes. Étendre le mot ne doit pas effacer les différences entre savoir, croyance et confiance.

Conclusion

La foi ne se limite pas à la religion si l'on entend par ce terme une confiance qui engage sans garantie complète. La foi religieuse garde néanmoins sa spécificité. Toutes les convictions, et surtout toutes les connaissances, ne sont pas pour autant des actes de foi équivalents.

Sujet 3 : explication du texte de Hans Jonas

Thèse

Jonas soutient que la puissance humaine impose une limitation volontaire de ses usages. Cette obligation, d'abord nécessaire entre les membres d'une société, s'étend désormais à la nature et aux générations futures.

Liberté et limites

Le début énonce un paradoxe apparent : se limiter est une condition de la liberté. Sans règles communes, la puissance des uns peut détruire les possibilités des autres. Une société permet l'action humaine ; elle exige donc des limites. Dans une société moins dominée, cette contrainte ne disparaît pas : la liberté accrue doit s'accompagner d'une responsabilité volontaire.

L'extension de l'obligation

Jonas transpose ensuite ce rapport à la nature. La puissance technique élargit le champ de ce que nous pouvons faire, mais aussi celui de ce que nous devons prendre en considération. Les effets atteignent la planète et un avenir lointain. La responsabilité ne peut donc plus être limitée aux personnes présentes et directement touchées.

L'obligation est dite unilatérale : les générations futures ne peuvent ni négocier avec nous ni nous rendre un service en échange. Leur absence de réciprocité immédiate n'annule pas notre responsabilité. Le texte ne les présente pas comme des partenaires déjà capables de défendre leurs intérêts.

Conséquence pratique

Nous participons tous aux bénéfices d'une puissance collective ; nous ne pouvons donc nous déclarer entièrement étrangers à ses effets. Jonas en déduit une exigence présente de modération, notamment de la consommation. L'éloignement des bénéficiaires futurs ne justifie pas de sacrifier leurs conditions d'existence.

L'enjeu n'est pas de supprimer toute action technique, mais d'empêcher que l'exercice actuel de la liberté détruise sa possibilité future. Le texte fonde ainsi la retenue sur la puissance acquise, plutôt que sur l'impuissance ou sur un échange d'avantages immédiats.